



DÉCISION N° 2024-034

Service Pôle Citoyen

CONVENTION DE PARTENARIAT

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;**VU** la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT ;**CONSIDÉRANT** la volonté de la commune de programmer un concert lors de l'inauguration de la Halle ;**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de valider le contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle entre Semeurs Sonores et la ville de Villiers-sur-Orge qui définit les modalités de paiement de la prestation et des droits d'auteurs ;DÉCIDEArticle 1 :**D'APPROUVER** le contrat de cession entre la commune de Villiers-sur-Orge et Semeurs Sonores située 5, impasse du Martray – 77220 Tournan en Brie pour le concert de Windy Mood le 18 mai 2024 ;Article 2 :**DE PRÉCISER** que le montant de la prestation s'élève à 1 500 € TTC ;Article 3 :**DE SIGNER** tous les documents contractuels s'y rapportant.Article 4 :**E PAYER** les dépenses inscrites au budget communal sur le chapitre 011.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'État, et au prestataire.



Fait à Villiers-sur-Orge, le 30 avril 2024

Le Maire

Gilles FRAYSSE